

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°147-2021

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT **N°147-2021** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE **ZONAGE** N°05-97

VISANT À :

AGRANDIR LA ZONE 43R À MÊME LES ZONES 15V ET 8AF

Le règlement N°147-2021 a été adopté le 5 juillet 2021. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 14 juillet 2021 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 23 août 2021

Marie-Lyne Rousseau

Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.